

Pôle communication

Mardi 6 juillet 2021

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 6 juillet, a arrêté un projet de délibération du Congrès ; adopté trois délibérations du gouvernement ; adopté 23 arrêtés et examiné 28 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Yoann Lecourieux et Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif au code de déontologie des experts en assurance construction. Ce texte fait suite à la réforme de l'assurance construction dont les textes fondamentaux sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Il concerne uniquement le statut particulier de l'expert en assurance construction, lequel constitue un élément essentiel du nouveau dispositif puisqu'il définit les responsabilités et l'indemnisation en cas de sinistre décennal. Un délai de trois mois permettra aux experts de se mettre en conformité avec ce code de déontologie avant son entrée en vigueur.

Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour trois affaires).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le montant de l'indemnisation du commissaire enquêteur diligenté pour une enquête administrative préalable à l'approbation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de Koumac (171 170 francs).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Thierry Durigneux en tant que chef du service navigation aérienne de la direction de l'Aviation civile, par intérim.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Sébastien Burger en qualité d'adjoint au chef du service de la navigation aérienne de la direction de l'Aviation civile, par intérim.

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté qui fixe les tarifs et les redevances en matière de télécommunications. Cette modification fait suite à la dernière réunion du conseil d'administration de l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie. Au cours de cette séance, deux mesures relatives à la révision du catalogue de services dans le domaine des télécommunications ont été adoptées. Elles concernent des ajustements d'offres pour la mise en production de l'application Convergence et la modification de l'option voyage. Ces mesures, relatives à la téléphonie mobile, visent notamment à rationaliser et à améliorer la lisibilité des grilles tarifaires.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu l'agrément de la société BPCE VIE pour des opérations d'assurance en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu l'agrément de la société BPCE PRÉVOYANCE pour des opérations d'assurance en Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Yoann Lecourieux et Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les modalités d'application et de publicité des sanctions prévues par la délibération n° 63 du 18 février 2020 sur les conditions d'exercice des métiers de la construction. Ce texte s'inscrit dans le cadre de la réforme du droit des assurances applicable en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la procédure d'agrément des experts en assurance construction et renseignement de la base de données des incidents. Ce texte s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'assurance construction dont les textes fondamentaux sont en vigueur le 1^{er} juillet 2020.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué deux dérogations au niveau de qualification professionnelle maritime minimum. Ces dérogations sont accordées à des marins en activité au sein de divers équipages, dans l'attente de l'examen d'une délibération. Ce texte autorisera en effet le Groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles (GIEP) à dispenser la nouvelle formation préparatoire aux brevets de marins adaptés à la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 16 millions de francs à l'association Formation BTP (AF-BTP) afin de lui permettre de poursuivre son activité de formation pour l'année 2021.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis une centaine d'entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 pour la période de confinement du 8 mars minuit au 10 avril 2021. Il s'agit de sociétés confrontées à une baisse d'activité due directement ou indirectement au confinement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis un peu plus de 300 entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 pour la période de confinement du 8 mars minuit au 10 avril 2021. Il s'agit de sociétés soit concernées par les arrêtés conjoints prévoyant les fermetures d'établissements durant le confinement ; soit dans l'impossibilité de mettre en place les mesures de prévention nécessaires pour protéger la santé des salariés ou de la clientèle durant le confinement ; soit dans l'impossibilité de fournir du travail à leurs salariés, sur le lieu de travail ou en télétravail, durant le confinement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé le bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 pour une dizaine d'entreprises, pour la période de confinement du 8 mars minuit au 10 avril 2021. Il s'agit de sociétés qui justifient de difficultés économiques, conséquence de la crise covid-19, telles qu'une baisse significative du chiffre d'affaires, une dégradation de la trésorerie ou des pertes d'exploitation.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a validé les indemnités versées par la Caisse d'assurances mutuelles agricoles (CAMA) aux agriculteurs sinistrés par les pluies du 11 au 13 décembre 2020, les pluies de janvier 2021, la dépression tropicale forte Lucas du 2 au 4 février 2021 et du cyclone Niran du 6 mars 2021. À la suite de ces événements climatiques successifs, plus de 1 500 déclarations de sinistre ont été enregistrées pour 847 agriculteurs sociétaires de la CAMA, répartis sur 30 communes. Ils feront l'objet d'une indemnisation qui s'élève au total à 556 millions de francs, dont 250 millions au seul titre du cyclone Niran.

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné Erwan Choblet en tant que biologiste responsable du laboratoire d'analyses de biologie médicale du centre hospitalier territorial Gaston-Bourret.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné la province Sud en tant que centres de vaccination contre le Covid-19 en Nouvelle-Calédonie (vaccinodrome en salle d'honneur de la mairie de Bourail du mercredi 7 juillet, journées de vaccination au Mont-Dore et à l'usine de Sud, etc.).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé certains professionnels à intervenir dans les centres de vaccination contre le Covid-19. Les pharmaciens, infirmiers diplômés d'État, sages-femmes et chirurgiens-dentistes sont seuls habilités à prescrire et à administrer le vaccin. L'administration du vaccin peut aussi être effectuée, sous la responsabilité d'un médecin, par les techniciens de laboratoire, manipulateurs en électroradiologie médicale et vétérinaires. Ces professionnels doivent suivre en amont une formation spécifique,

dispensée et attestée par un professionnel de santé formé à l'administration des vaccins – à l'exception des infirmiers diplômés d'Etat et des sages-femmes dont le cursus comprend déjà ce type de formation. La prescription et l'administration du vaccin contre le SARS-CoV-2 par ces professionnels n'est pas autorisée en présence de certains risques (femmes enceintes, trouble de l'hémostase, antécédents de réaction anaphylactique, etc.).

Au visa de Philippe Germain, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à mener la campagne scientifique MARACAS 10 dans le Parc naturel de la mer de Corail. Elle se déroulera entre le 29 juillet et le 11 août 2021, à bord de l'*Amborella*. Elle consistera à collecter des informations sur l'écologie spatiale des baleines à bosse et autres mammifères marins afin d'établir leur distribution, d'identifier les habitats clés, de caractériser leur usage, d'évaluer la connectivité avec les populations voisines de la mer de Corail et d'identifier les routes de migration. Cette campagne s'inscrit dans le cadre du projet WHERE (Humpback Whale Habitat Exploration to improve spatial management in the natural park of the coRal Sea). Elle fait suite aux missions MARACAS 1 à 9, autorisées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie depuis 2016.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur une demande de visa de long séjour, quatre avis favorables sur une demande de titre de séjour. Il a accordé sept autorisations de travail et en a renouvelé 15.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur un projet de décret instituant une aide au pluralisme des titres ultramarins.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyaliwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaiwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.